



**Compte-rendu de l'audience du mercredi 27 janvier 2021**  
**Rectrice / IA.IPR-EPS / SNEP-FSU d'Orléans-Tours**

Présents pour l'administration : Mesdames la Rectrice et la Secrétaire Générale

Présents pour les IPR : Madame Neumann et Messieurs Tailleux et Besnard

Délégation du SNEP-FSU académique : Madame Bellesoeur Karine et Messieurs Déchaud Philippe, Lemaire Guillaume, Lefèbvre Jonathan, Guérin Christian

**Point 1 – « EPS, tous dehors »**

Le SNEP revient sur les décisions du gouvernement à l'égard de l'EPS et de l'annonce du 14 janvier avec la fermeture de tous les lieux clos à la pratique de l'EPS. Cette décision revient à mettre à l'index notre discipline. Nous dénonçons cette décision :

- Infondée car rien ne démontre que les cours d'EPS ou les activités de l'AS auraient été particulièrement des lieux de contamination.
- Contradictoire car le gouvernement n'a eu de cesse de communiquer sur l'importance de la pratique physique et sportive.
- Irresponsable envers nos élèves en considérant que l'EPS n'est pas essentielle.
- Arbitraire car cette décision a été prise sans aucune concertation avec les acteurs de terrain et les organisations syndicales.
- Des études montrent que nos jeunes depuis la crise sanitaire sont en grande difficulté physique : baisse des aptitudes physiques, augmentation de l'obésité et qu'aujourd'hui seule l'Ecole leur permet une pratique via l'EPS.

Nous nous faisons écho des collègues fatigués, dévalorisés, démoralisés par les conditions de travail suite à des remises en cause incessantes de leur programmation, de leur évaluation et du choix des activités. Une nouvelle fois les collègues sont mis à mal après l'annonce du 14 janvier par les conditions de travail en extérieur et en plein hiver, parfois sans installations suffisantes et à proximité, mais aussi sans vestiaires et sanitaires où des brassages sont inévitables.

Le SNEP propose le dédoublement des classes en collège et demande à l'Administration d'intervenir auprès des collectivités locales pour obtenir la réouverture des vestiaires et des sanitaires là où les problèmes demeurent.

Madame la Rectrice nous répond que les arbitrages n'ont pas été pris à son niveau et que le ministère de la santé a imposé ses décisions au ministère de l'Education Nationale.

Elle demande au Corps d'Inspection de venir en soutien aux équipes EPS qui rencontrent des problèmes d'accès aux vestiaires gérés par les collectivités. Les IPR se sont engagés à intervenir dès lors qu'ils seront sollicités par les collègues.

**Point 2 – « Rendez-vous de carrière »**

Le SNEP pose le problème de l'équité de traitement entre les collègues qui auraient leur RDV de carrière programmé depuis le 14 janvier et ceux qui l'ont eu dans des conditions plus « normales ».

Les IPR nous précisent que les enseignants ont la possibilité de demander un report de ce RDV au vu des conditions particulières de cette période. Ils nous demandent de leur faire

confiance pour discriminer les compétences professionnelles au cours de ces RDV malgré les conditions dégradées. Ils précisent que le rendez-vous porte sur la « carrière » et n'ont pas l'impression d'avoir lésé un enseignant lors des rencontres de ces derniers jours.

### **Point 3 – « tensions entre équipes pédagogiques et chefs d'établissement »**

Le SNEP évoque différents cas où des équipes EPS se retrouvent en grande difficulté face à leur chef d'établissement. Mais souvent il se trouve que c'est l'ensemble des personnels de ces établissements qui sont en souffrance. Ce sont parfois des non réponses aux sollicitations des collègues ou des projets annulés.

Madame la Secrétaire Générale a pris bonne note de certains dysfonctionnements et sera vigilante aux suites à donner.

Nous conseillons aux collègues et aux équipes de ne pas hésiter à prendre contact avec le SNEP pour que nous puissions être l'interlocuteur auprès de l'administration.

### **Point 4 – « forfait AS et DHG en SEP et LP »**

Le SNEP indique que des collègues nous ont signalé des difficultés à obtenir le forfait AS dans leur service lors de la préparation de rentrée 2021 et que les DHG envoyées aux chefs d'établissement en LP et en SEP ne comportaient pas systématiquement les forfaits liés aux implantations de postes définitifs. Les forfaits seraient attribués, dans le cadre de l'autonomie de l'établissement et donc au bon vouloir du chef.

Madame la Secrétaire générale reconnaît que la dotation attribuée par le MEN à l'académie ne permet pas de financer à la fois les forfaits AS en LP et SEP (500 heures environ) et les classes de CAP à 12 élèves. Le Rectorat a fait des arbitrages et a donc choisi de ne pas flécher les 3h dans toutes les DHG de LP et SEP.

Le SNEP dénonce cette décision qui revient à laisser les chefs d'établissement respecter (ou pas) le statut des enseignants d'EPS sans que les moyens horaires « statutaires » ne leur soient donnés par le Rectorat.

Madame la SG indique qu'un groupe de travail sera réuni dans les prochains mois pour arrêter de nouveaux principes de ventilations des moyens en SEP et LP au cours duquel la question des forfaits AS sera abordée.